

M. l'échevin L. A. Lapointe répond qu'il ne consentira pas à retirer les remarques qu'il a faites à ce sujet vu qu'il ne s'était servi d'aucune expression imparlementaire à l'endroit de M. l'échevin Martin.

Le Greffier de la Cité lit alors la lettre suivante de M. l'échevin Martin :

Au Greffier de la Cité.

Monsieur,

M. l'échevin L. A. Lapointe refusant de retirer les paroles injurieuses qu'il a adressées devant le Conseil siégeant en Comité Général, je vous prie de mettre immédiatement devant le Conseil, ma démission comme échevin du quartier Papineau.

(Signé) M. MARTIN.

Montréal, 29 décembre 1913.

Ladite lettre est déposée sur le bureau.

Sur proposition de M. l'éch. EMARD, appuyée par M. l'éch. N. LAPOINTE,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

Ald. L. A. Lapointe replied that he would not consent to withdraw the remarks he had made in this connection as he had not used any unparliamentary expression while addressing Ald. Martin.

The City Clerk thereupon read to the Council the following letter from Ald. Martin :

To the City Clerk.

Sir,

Ald. L. A. Lapointe refusing to withdraw the insulting words which he addressed to me before the Council sitting in Committee of the Whole, I would request you to immediately lay before the Council my resignation as Alderman of Papineau Ward.

(Signed) M. MARTIN.

Montréal, 29th December 1913.

Said letter was laid on the table.

On motion of Ald. EMARD, seconded by Ald. N. LAPOINTE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Assistant-City Clerk.